

assurer la tranquillité ; il n'entrera point alors de troupe dans la ville ; et de concert avec vos autorités, je prendrai les mesures nécessaires pour rétablir le calme et la confiance. Une commission composée de MM. le duc d'Ursel, président ; Vander Fosse, gouverneur de la province ; d'Wellens, maire de Bruxelles ; Emon Vanderlinden d'Hoogvoorst, commandant de la garde bourgeoise ; le général d'Aubrême ; Koëkaert, membre de la régence ; le duc d'Arenberg, (qui, à mon désir a consenti à co-opérer dans cette commission,) est chargée de me proposer ces mesures. Elle s'assemblera demain, le 2 de Septembre, à 9 heures du matin, à mon palais."

Les articles demandés au roi par la députation de Bruxelles étaient ceux-ci : 1o. L'exécution sincère de la loi fondamentale, sans restriction ni interprétation, soit par circulaires du cabinet, ordonnances ministérielles, ou autres mesures quelconques ; 2o. le renvoi des ministres odieux ; 3o. la suspension temporaire des droits d'abbatage ; 4o. un nouveau système d'élection, par lequel le droit de choisir ses représentans soit plus directement accordé au peuple ; 5o. le rétablissement du procès par jurés ; 6o. la liberté de la presse et l'abolition de la censure ; 7o. une loi confirmant la responsabilité légale des ministres ; 8o. une loi par laquelle la résidence des hautes cours de justice serait fixée dans les provinces méridionales ; 9o. la cessation de toutes poursuites judiciaires contre les écrivains libéraux, et la révocation de toute condamnation pour délits politiques ; 10°. des secours aux ouvriers jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux.

D'après les derniers avis de Bruxelles, le prince d'Orange devait partir pour la Haie, avec des propositions dont l'objet était de requérir que la Hollande et la Belgique formassent deux administrations distinctes, sous un gouvernement fédératif.

Des lettres particulières du 30, disent que la ville de Liège avait été déclarée en état de siege, le soir du 29. Plusieurs des habitans quittaient la ville. La citadelle était pourvue de toutes les choses nécessaires, et les troupes étaient dans d'excellentes dispositions.

Les nouvelles d'Anvers vont jusqu'au 2 Septembre : tout y était tranquille, et il y arrivait continuellement des troupes. Les vaisseaux suivans avaient fait voile de Flessingue pour l'Escaut, afin de contribuer à maintenir la tranquillité à Anvers ; savoir : le *Sumatra* de 44 canons ; l'*Evrydice*, de 32, la *Panthere* de 18, le *Gier*, de 8, et quatre chaloupes canonnières.

Il est dit sous la rubrique de Dordrecht, qu'il était passé plusieurs bateaux à vapeur et autres vaisseaux chargés de troupes, allant de Rotterdam à Anvers. On apprend de Rotterdam et de Nimègue que des troupes s'acheminent de tous côtés et sans